

LES RENDEZ-VOUS DU BÂTIMENT DE
l'Artisanat



**MES DECHETS DE CHANTIER
COMMENT LES GERER ? QUE DEVIENNENT-ILS?**

Mardi 11 octobre 11h00 – 15h00





Centre de ressources régional dédié à l'efficacité énergétique et à la qualité environnementale du cadre de vie bâti



Des moments de rencontres et d'échanges pour les professionnels du bâtiment !

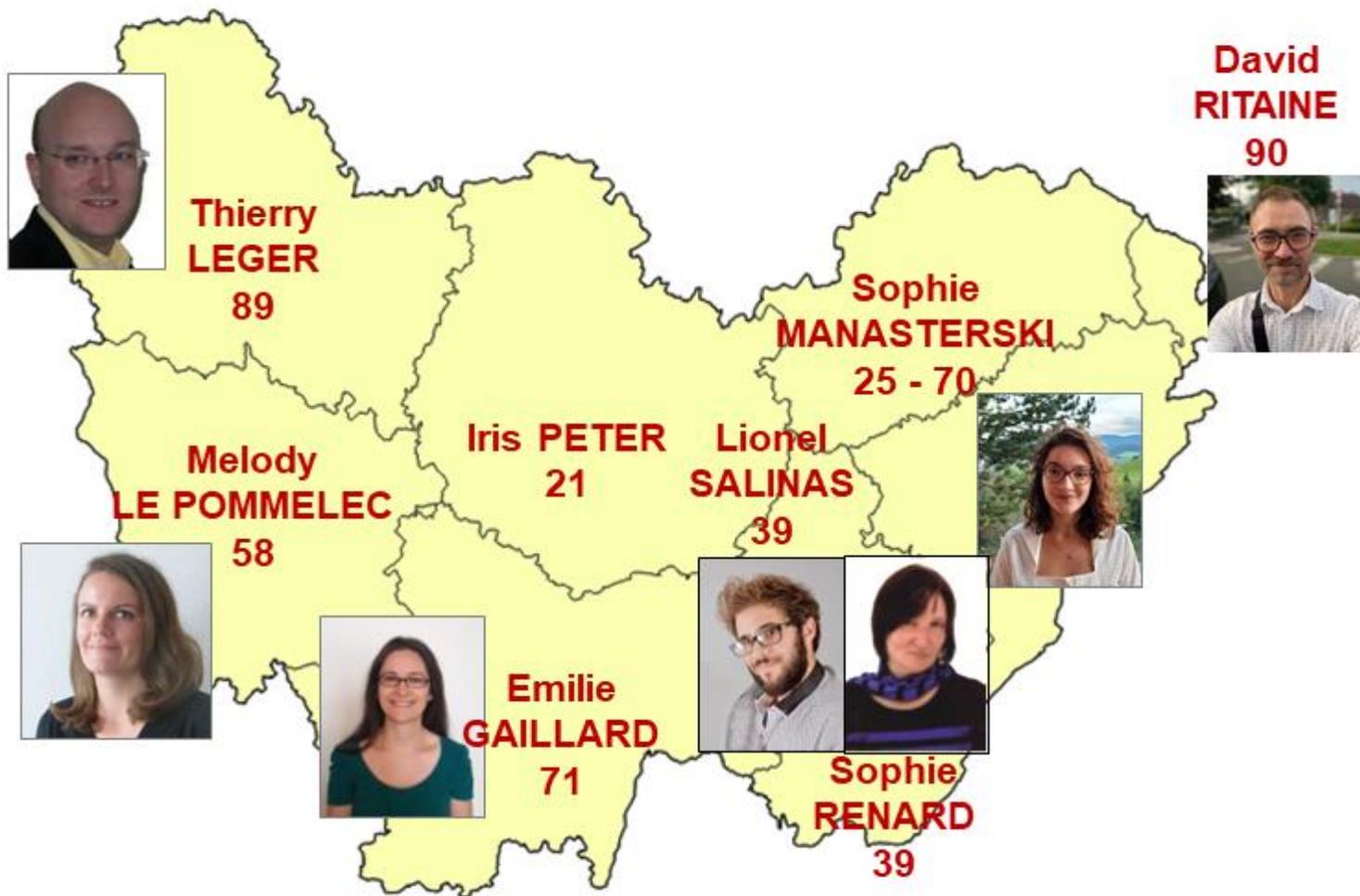


Le rendez-vous d'aujourd'hui est organisé en partenariat avec :



Une équipe régionale BFC

Contact en ligne depuis : www.artisanat-bfc.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

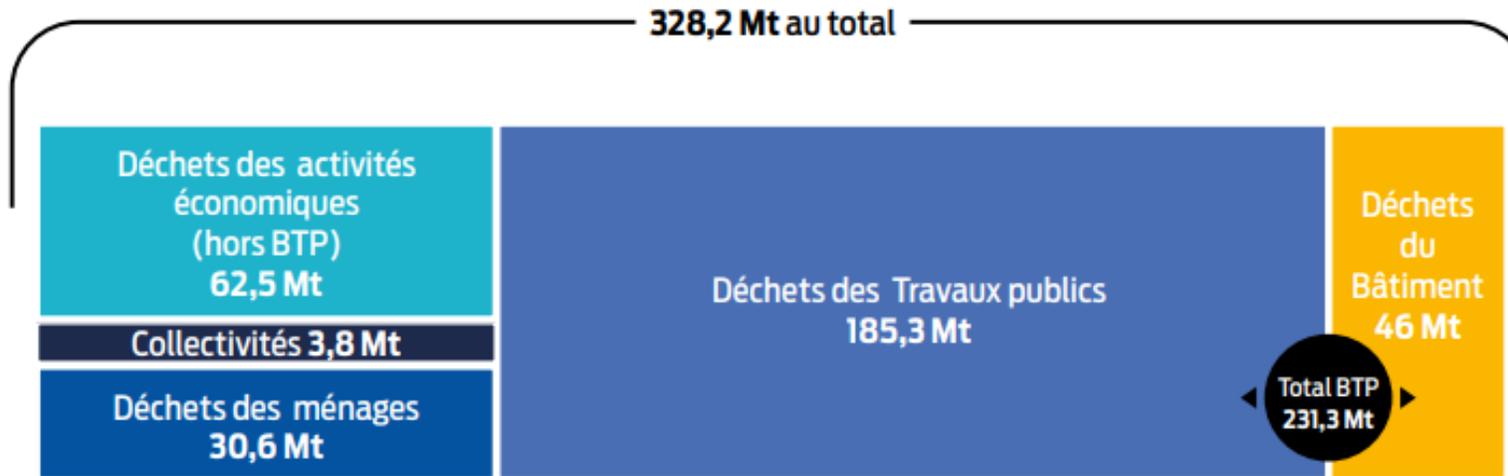
Programme

- Introduction
- Actualité réglementaire
- La charte d'accueil régionale des professionnels en déchèteries publiques
- Le réemploi
- Programme territoire Préval
- Pause déjeuner – vers **12h30**
- Comment sont pris en charge les déchets de chantier par Préval ?
Visite du site
- Fin - vers **14h30**

Questions abordées

- Quelles sont les obligations des entreprises en matière de déchets ?
- Quels déchets faut-il trier sur le chantier ?
- Quels sont les lieux pouvant accueillir les déchets de chantier ?
- Qu'est-ce que le réemploi ?

Les déchets

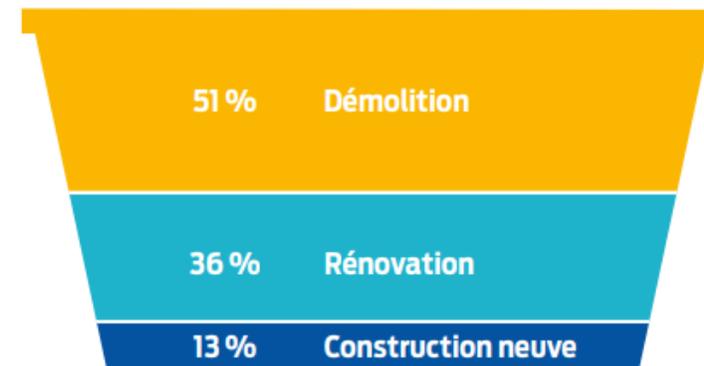


Sources : Étude ADEME REP Bâtiment (2021) ; Étude ADEME ; RSD (2014) ; Enquête Collecte (2015) ; Estimations IN NUMERI ; Enquête SOeS déchets BTP (2014).

En Bourgogne-Franche-Comté:

- 1,5 Mt par an dans le bâtiment
- < 15 % recyclés
- Objectif réglementaire depuis 2020 de valoriser 70 % de tous les déchets
- Objectif régional: 80 %

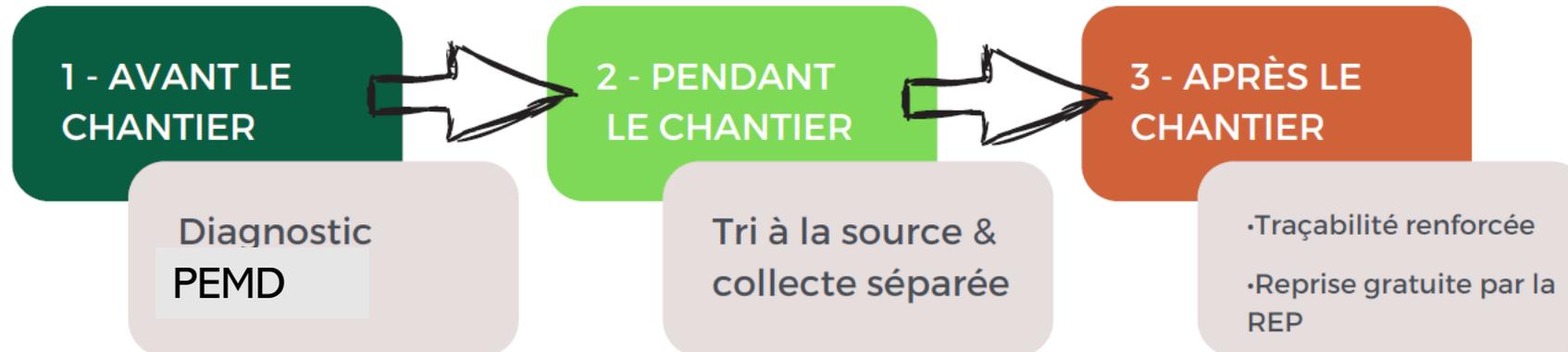
Répartition par type de chantier



Source : Étude ADEME REP Bâtiment (2021)

Nouveau schéma réglementaire

- Un nouveau schéma réglementaire pour la prévention et la gestion des déchets du BTP
- Créé par la loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) et ses décrets d'applications





CHARTRE RÉGIONALE D'ACCUEIL
**DES PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTERIES
PUBLIQUES**

Charte d'accueil des professionnels en déchèteries BFC

Pontarlier

11 octobre 2022





CHARTRE RÉGIONALE D'ACCUEIL
DES PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTERIES
PUBLIQUES

À savoir

- Vous êtes garants de la bonne gestion de vos déchets, de la production jusqu'à leur élimination

(article L 541-2 Code de l'environnement)

- **Obligation du tri à la source 7 flux :** plastique, métal, papier, carton, fraction minérale, bois et verre (+ biodéchets en 2024; textile 2025)

(décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021)



Papier
(y compris carton)



Bois



Fractions
minérales



Métal



Verre



Plastique



Plâtre

(béton, briques,
tuiles et céramiques,





CHARTRE RÉGIONALE D'ACCUEIL
DES PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTERIES
PUBLIQUES



À savoir

- Obligation de tri **pour tous** sauf :
 - Entreprises qui utilisent le service public ET qui produisent moins de 1100 litres/semaine
 - Si pas de possibilité d'affecter une surface de 40m² pour le stockage des déchets*
 - Le volume total des déchets généré sur l'ensemble de la durée du chantier est inférieur à 10m³*
- *(Pour les déchets de démolition et construction seulement)*

- Possibilité de conserver en mélange si cela n'affecte pas la valorisation des matériaux (*exemple poubelle jaune*)



CHARTRE RÉGIONALE D'ACCUEIL
**DES PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTERIES
PUBLIQUES**

À savoir

- Vous êtes dans le droit de demander une attestation de tri au collecteur

=> sanction administrative de 150 000 € max et/ou infraction pénale punie de deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende max.





CHARTRE RÉGIONALE D'ACCUEIL
DES PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTERIES
PUBLIQUES



À savoir

- Mention gestion des déchets obligatoire sur le devis :
 - estimation de la quantité,
 - modalités de leur gestion et d'enlèvement
 - le lieu de dépose
 - le coût associé
- Bordereau de dépôt des déchets inertes et non dangereux à garder pendant 3 ans
(décret n° 2020-1817 du 29 décembre 2020 (entrée en vigueur le 1/07/2021) (construction et jardinage)
- Bordereau de suivi des déchets dangereux et amiante
 - Information à saisir dans la plateforme [trackdéchets](#)



CHARTRE RÉGIONALE D'ACCUEIL
DES PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTERIES
PUBLIQUES



À savoir

- Nouvelle filière REP Produit et Matériaux de Construction du Bâtiment, en cours de mise en place
 - Déploiement de point de collecte : en magasin spécialisé, déchèteries professionnelles, déchèteries publiques
 - Possibilité de faire reprendre directement les déchets sur chantier
 - Reprise gratuitement des déchets concernés (inerte, métaux, plâtres, huisseries, bois, plastiques, laine de verre/laine de roche
- => Filières totalement opérationnelles en 2026



CHARTRE RÉGIONALE D'ACCUEIL
**DES PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTERIES
PUBLIQUES**

Déchèteries publiques

- Les collectivités publiques n'ont pas l'obligation d'accepter les déchets issus d'une activité professionnelle dans leurs déchèteries (*art. L2224-14 du CGCT*)
- Les déchèteries sont faites pour les ménages donc pas optimisées pour les professionnels
- Souvent le seul exutoire existant donc les gestionnaires le laisse accessible



Pourquoi respecter les modalités d'accès en déchèteries publiques ?

- Coût du service publique calculé sur les tonnages des ménages
- Opération transparente pour les pros puisque déchets facturés aux particuliers
- Règlement de déchèteries : texte à respecter sous peine de poursuite



CHARTRE RÉGIONALE D'ACCUEIL
DES PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTERIES
PUBLIQUES





CHARTRE RÉGIONALE D'ACCUEIL
DES PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTERIES
PUBLIQUES

Rappel

- Dépôts sauvages

⇒ Contravention forfaitaire de 68 € à 75 000 €

- Brûlage

– Interdiction de brûler les déchets à l'air libre

- 50 kg de déchets verts brûlés produit jusqu'à 700 fois plus de particules qu'un trajet de 20 km à la déchèterie. (Ministère de l'Écologie)

⇒ Contravention de 450 €





CHARTRE RÉGIONALE D'ACCUEIL
DES PROFESSIONNELS.
EN DÉCHÈTERIES
PUBLIQUES

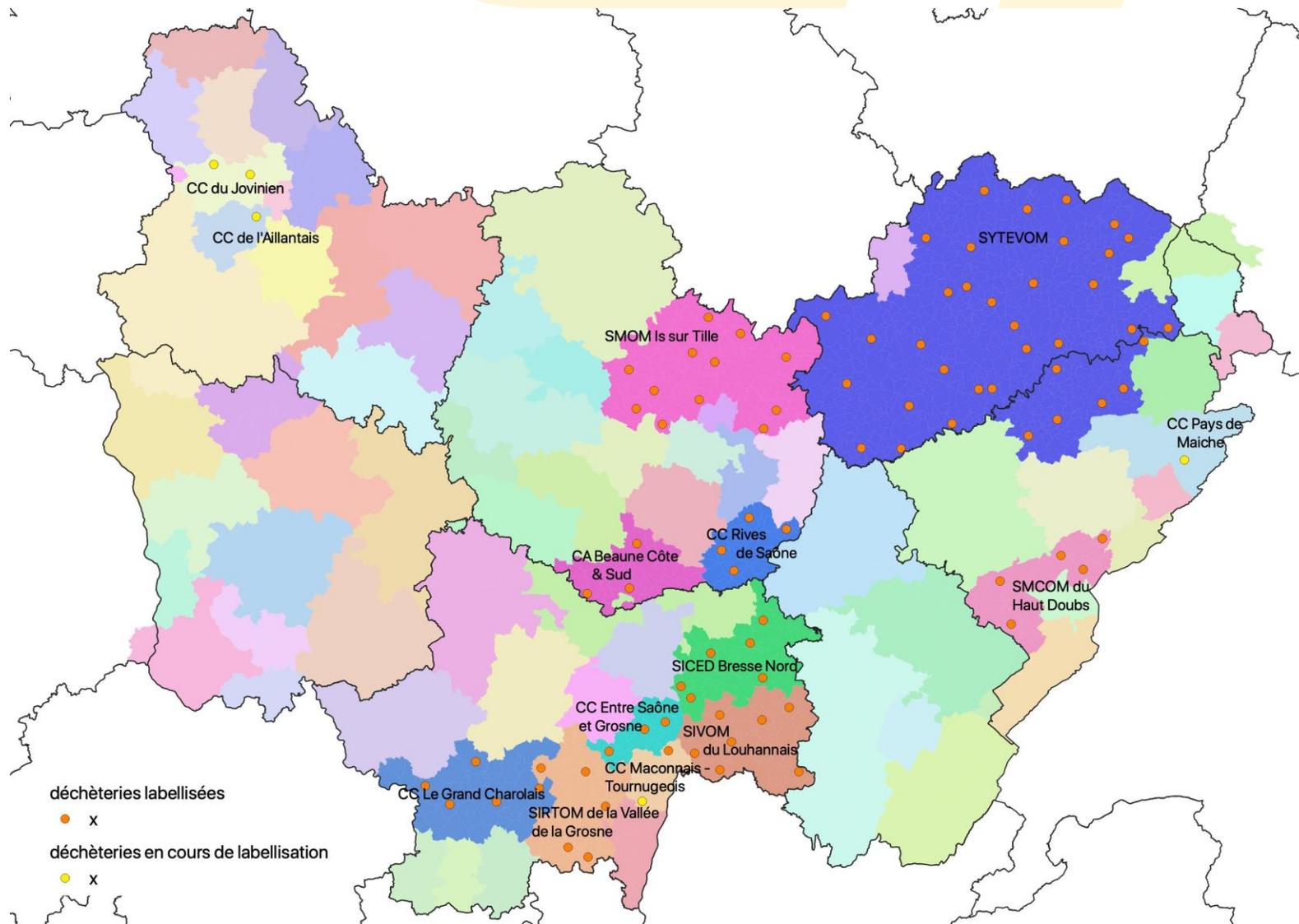
Pourquoi une Charte ?

- Laisser accessible ce service, dédié aux ménages, pour les professionnels
- Garantir aux collectivités l'engagement des professionnels pour le respect des conditions d'accès
- Favoriser la valorisation des déchets produits en petites quantités par les professionnels qui n'ont pas d'autres exutoires sur le territoire
- Signée en 2020 par :
 - CMAR, CAPEB, FFB
 - ADEME, Région
 - 11 collectivités
 - ASCOMADE





CHARTRE RÉGIONALE D'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIES PUBLIQUES



Depuis 2020



CHARTÉ RÉGIONALE D'ACCUEIL
**DES PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTERIES
PUBLIQUES**

Site cartographique

- Localise les exécutoires les plus proches de votre chantier ou siège social
- Permet de connaître les modalités d'accès dans les déchèteries labellisées
- Possibilité d'établir son itinéraire

<https://www.accueil-pro-decheterie-bfc.fr/>





CHARTER RÉGIONAL DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTI PUBLIQUES



CHARTER RÉGIONAL D'ACCUEIL
DES PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTRIÈRES
PUBLIQUES

VOUS ÊTES UN PRO ET VOUS RECHERCHEZ
UNE DÉCHÈTRIÈRE EN BOURGOGNE-FRANCHE-
COMTÉ

COMMUNE DU CHANTIER *

Tapez le nom de la commune

COMMUNE DE VOTRE SIÈGE SOCIAL *

Tapez le nom de la commune

TEMPS DE PARCOURS MAXIMAL
DEPUIS VOTRE CHANTIER

30 min

* : Champs obligatoires

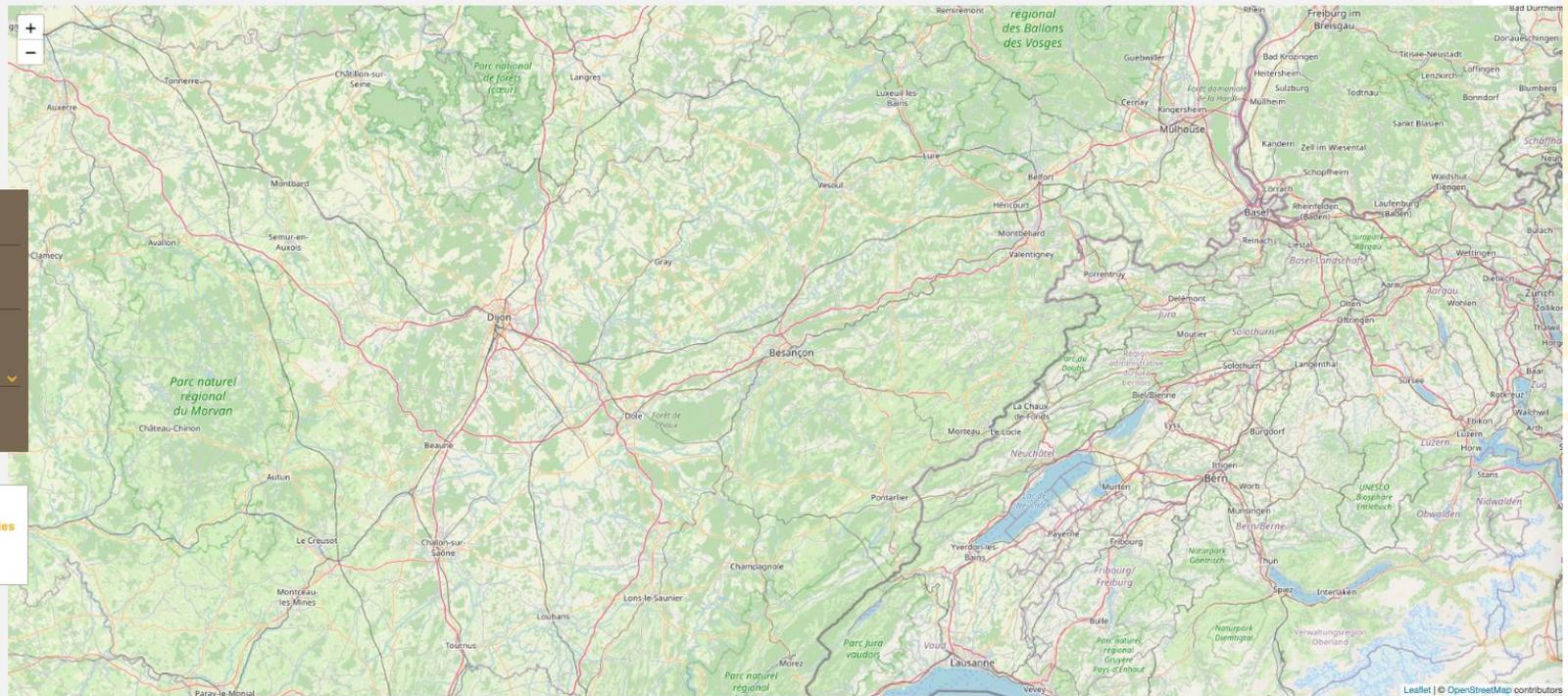
TROUVER UNE DÉCHÈTRIÈRE



En savoir plus sur la Charte régionale
d'accueil des professionnels en déchètrières
publiques >

CONTACTER L'ASCOMADE

PARTAGER SUR :



LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS ET ANIMATRICE DE LA CHARTER



Mentions légales Plan du site Conception : Agence Révélateur





CHARTRE RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIE PUBLIQUES

56 résultats

DÉCHÈTERIE DE SAVIGNY-LÈS-BEAUNE

à environ 4 km | 5 min

BOURGOGNE RECYCLAGE

à environ 6 km | 7 min

DÉCHÈTERIE DE MEURSAULT

à environ 7 km | 9 min

DÉCHÈTERIE DE DEMIGNY

à environ 10 km | 12 min

DÉCHÈTERIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

à environ 13 km | 16 min

DÉCHÈTERIE DE QUINCEY

à environ 13 km | 16 min

DÉCHÈTERIE DE CHASSAGNE-

FILTRE PAR TYPE DE DÉCHETS

COMMUNE DU CHANTIER *

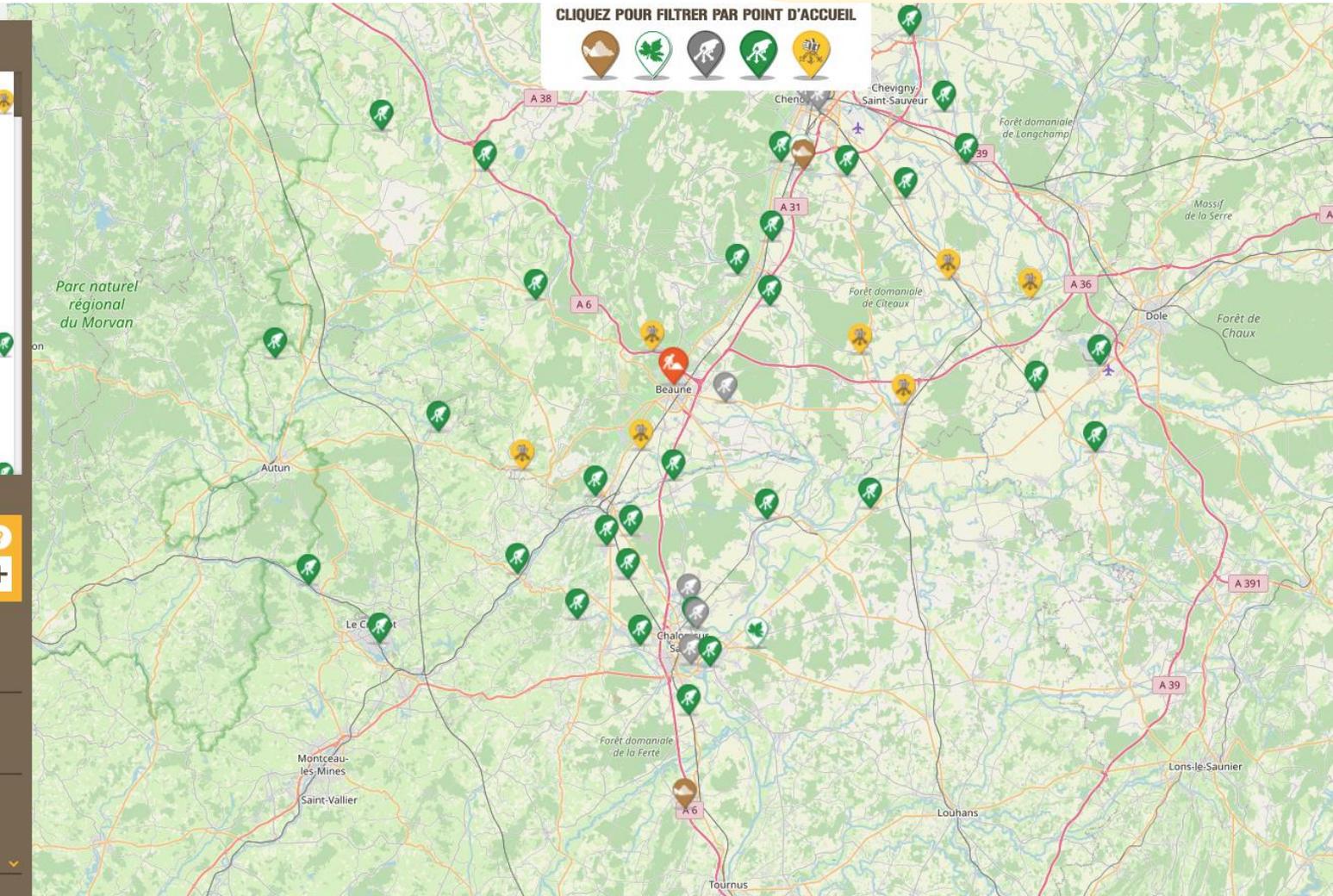
Beaune (21)

COMMUNE DE VOTRE SIÈGE SOCIAL *

Nolay (21)

TEMPS DE PARCOURS MAXIMAL
DEPUIS VOTRE CHANTIER

45 min





CHARTER RÉGIONAL DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIES PUBLIQUES



CHARTER RÉGIONAL D'ACCUEIL
DES PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTERIES
PUBLIQUES

Dernière mise à jour le 25 janvier 2022

Lancer l'itinéraire

DÉCHÈTERIE DE SAVIGNY-LÈS-BEAUNE

Savigny-les-beaune
21420 Savigny-lès-Beaune
Tél : 03 80 26 11 16

gérée par Communauté
d'Agglomération Beaune Côte et Sud
Visiter le site internet du gestionnaire
Tél : 03 80 24 56 80



Déchèterie publique labellisée



Contactez le gestionnaire pour
obtenir votre badge

DÉCHETS ACCEPTÉS ET TARIFS

■ PAPIERS/CARTONS
Gratuit

■ MÉTAUX
Gratuit

■ BOIS, PALETTES (NON TRAITÉES)
Gratuit

■ GRAVATS
1er m3 gratuit puis 16 €/m3

■ ENCOMBRANTS
1er m3 gratuit puis 28 €/m3

■ DÉCHETS VERTS
1er m3 gratuit puis 16 €/m3

■ DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET
ÉLECTROMÉNAGERS
Gratuit

■ BATTERIES
Gratuit

■ DÉCHETS DANGEREUX
1er m3 gratuit puis 150 €/m3

DÉCHETS REFUSÉS

Les OMR, déchets médicaux, déchets industriels, déchets amiantés, pneus agricoles et de poids lourds, souches d'arbres et les branches d'un diamètre supérieur à 10 cm, déchets agricoles comme les produits phytosanitaires et leurs contenant, les bâches et films plastiques, les sacs d'engrais et les déchets vétérinaires

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1er m3 gratuit, seulement si les professionnels s'acquittent d'une TEOM, sinon payant dès le 1er m3.

Seuls les professionnels ayant leur siège social sur le territoire de la collectivité peuvent accéder aux déchèteries

L'accès aux déchèteries est limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de largeur carrossable inférieur à 2,25 m, de hauteur inférieur à 1,90 m et de PTAC inférieur à 3,5 t.

Vous pouvez retrouver l'annuaire de gestion des déchets en Côte d'or de la CMAR sur [ce lien](#)

Copier le lien :

Envoyer à un collaborateur :

Partager sur :

HORAIRES

Horaire d'été (1/04 au 31/10)

- Lundi : 14h-19h
- Mardi : 14h-19h
- Jeudi : 14h-19h
- Vendredi : 14h-19h
- Samedi : 9h-12h ; 14h-19h

Horaire d'hiver (1/11 au 31/03)

- Lundi : 14h-17h
- Mardi : 14h-17h
- Jeudi : 14h-17h
- Vendredi : 14h-17h
- Samedi : 9h-12h ; 14h-17h

Fermée les mardis, jours fériés et 2 janvier





CHARTRE RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTE PUBLIQUES



CHARTRE RÉGIONALE D'ACCUEIL
DES PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTERIES
PUBLIQUES

VOUS ÊTES UN PRO ET VOUS
RECHERCHEZ UNE DÉCHÈTERIE
EN BOURGOGNE-FRANCHE-
COMTÉ

SUIVRE L'ITINÉRAIRE

Itinéraire 1

Route de Savigny, D 974

21.4 km, 27 min

- A** Se diriger vers le sud sur la route de Savigny (D 18) 600 m
- ↶** Tourner à gauche sur la route de Savigny (D 18) 100 m
- Tourner à droite sur la rue du Faubourg Saint-Nicolas (D 974) 450 m
- ↗** Tourner légèrement à droite 15 m
- ↘** Prendre la sortie en direction de D 974 700 m
- Tenir la gauche sur le boulevard Georges Clemenceau (D 974) 250 m
- ↶** Tourner à droite sur la rue

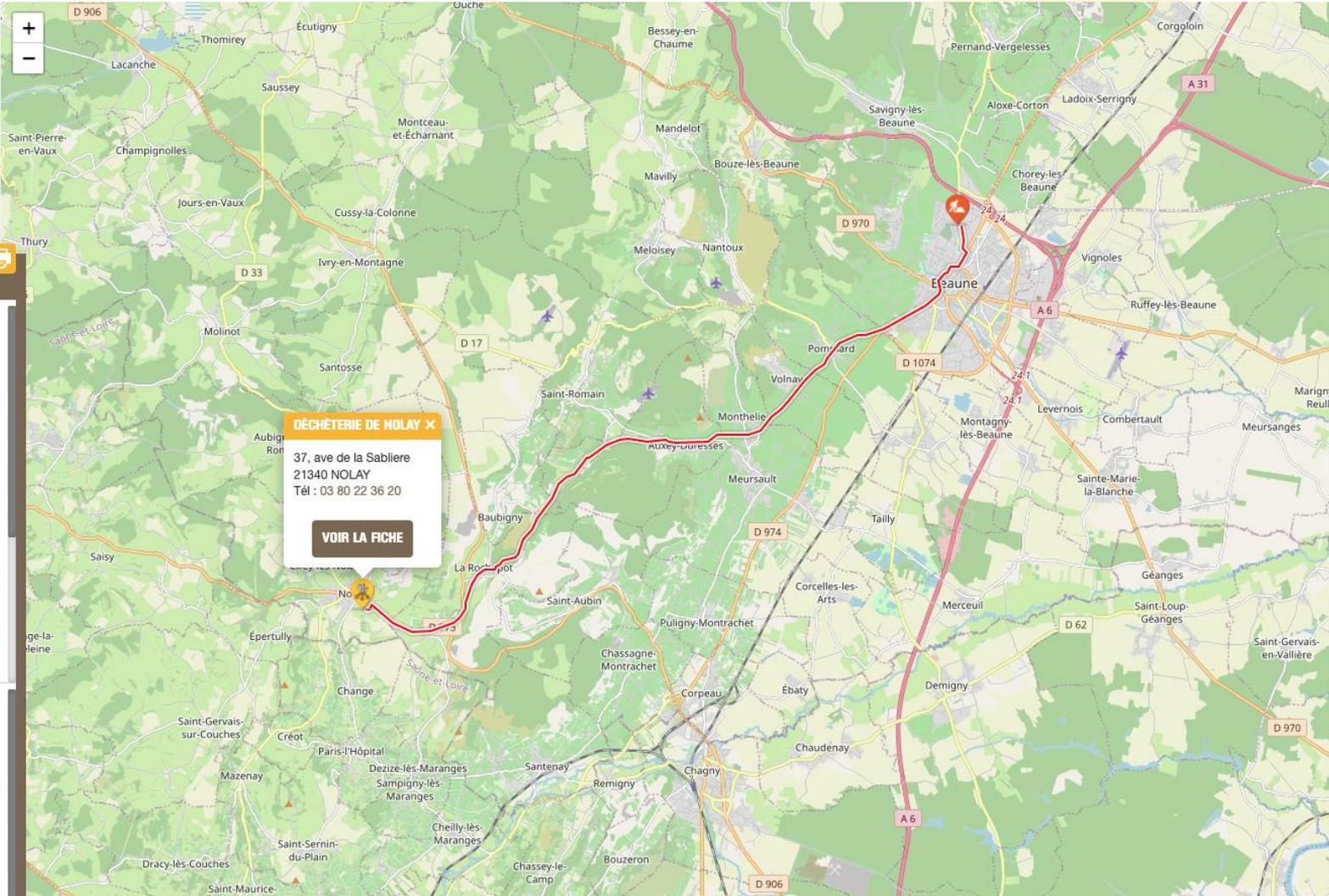
Itinéraire 2

D 974, D 906

28.1 km, 31 min

- A** Se diriger vers le sud sur la route de Savigny (D 18) 600 m
- ↶** Tourner à gauche sur la route de Savigny (D 18) 100 m
- Tourner à droite sur la rue

<https://www.accueil-pro-decheterie-bfc.fr>

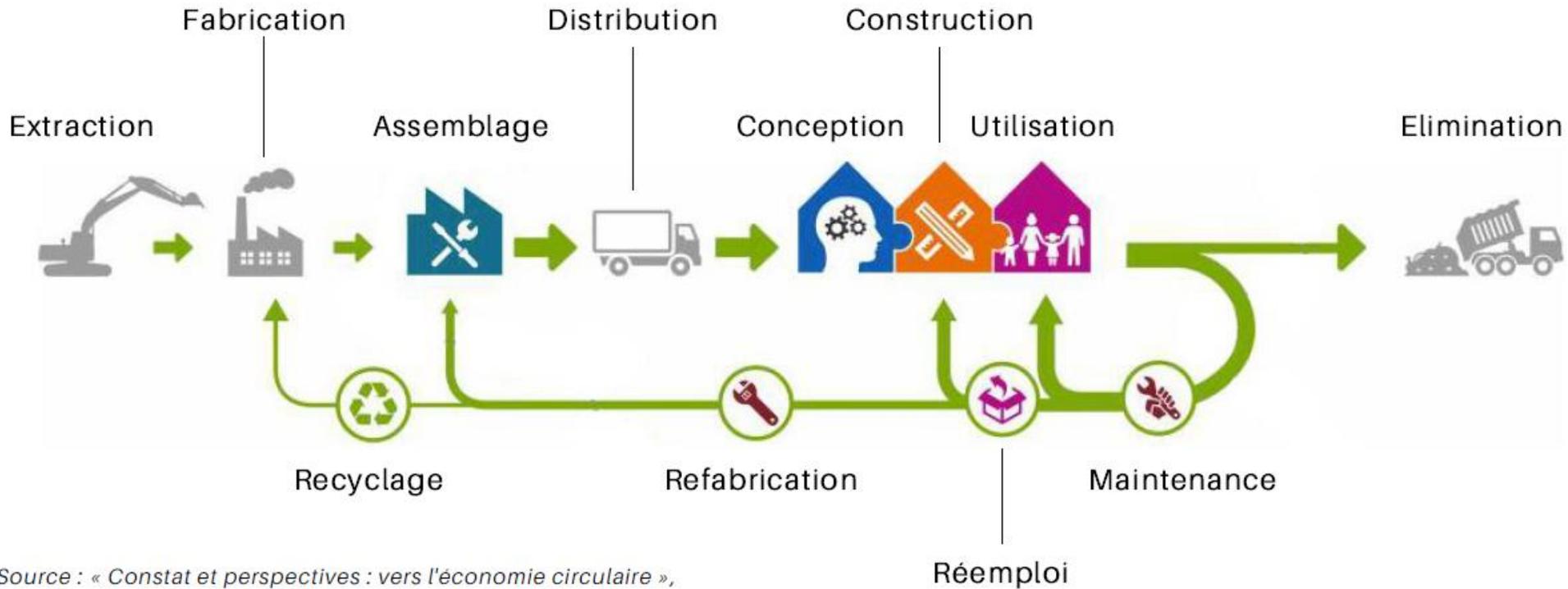


Questions



Le réemploi

- Déchets (substance dont le détenteur se défait) – A éviter !
- Réemploi (même usage) – Gisement
- Réutilisation (usage détourné)
- Recyclage - Valorisation matière - Valorisation énergétique

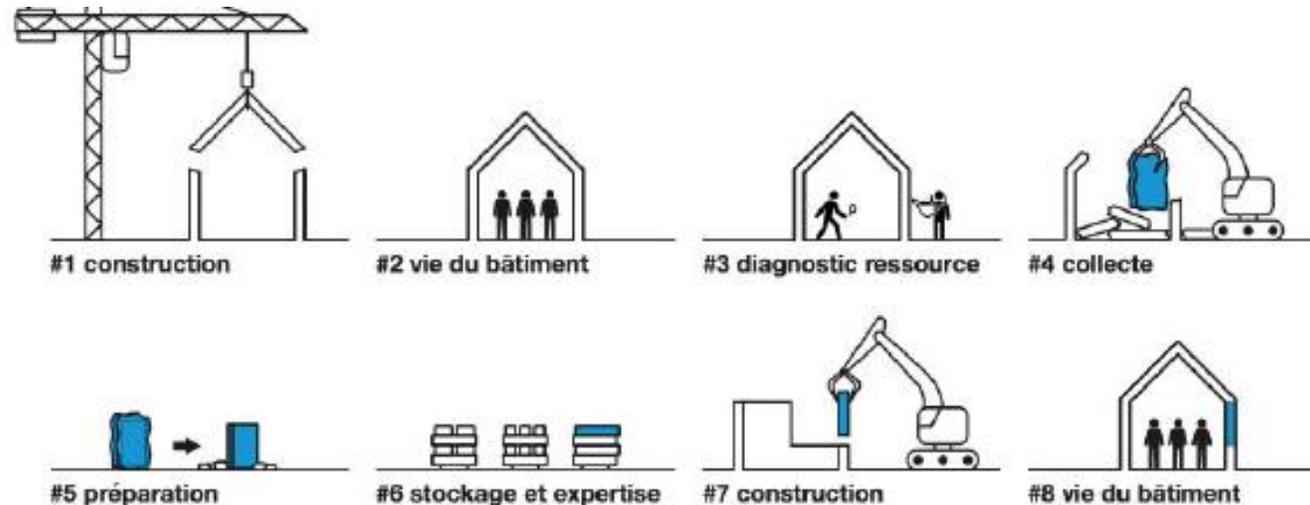


Source : « Constat et perspectives : vers l'économie circulaire »,
Bruxelles Environnement, 2018

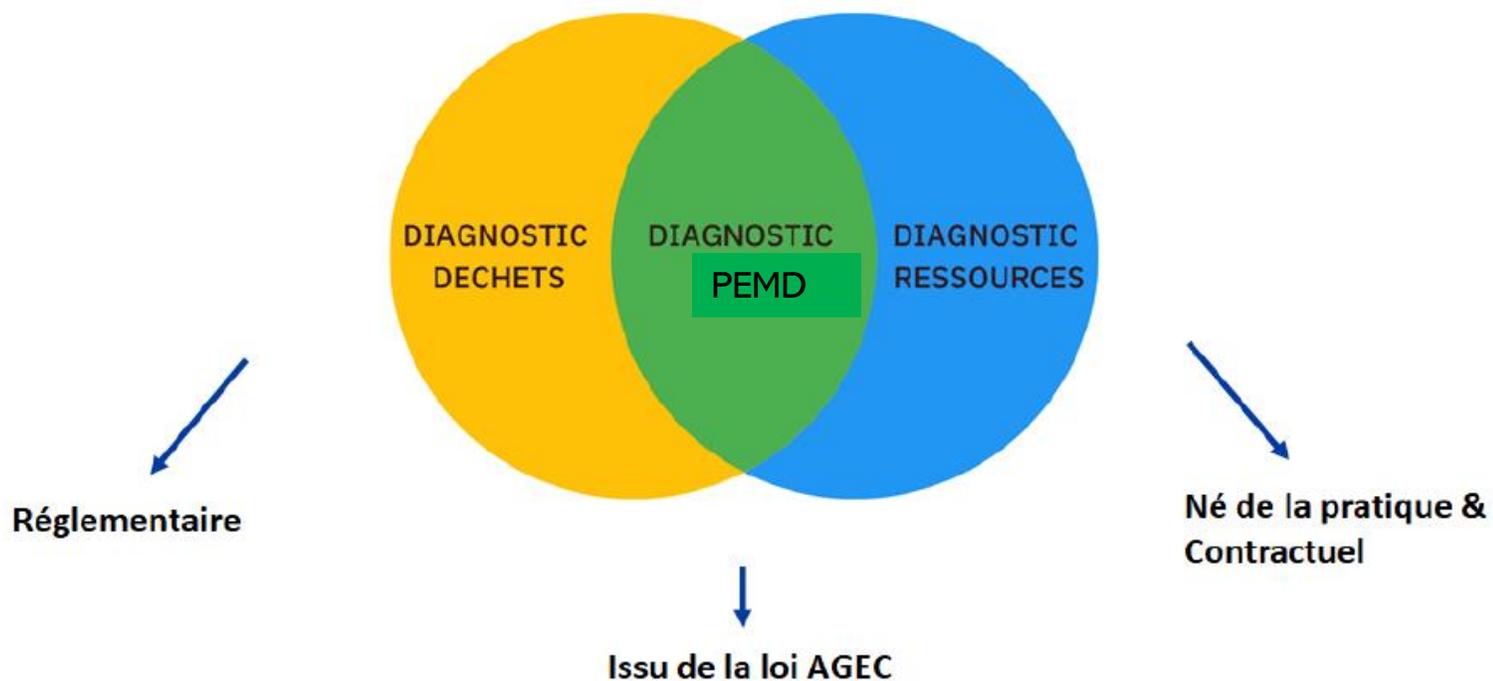
Le réemploi

Réemploi = changement de regard sur l'existant

Réemploi = prévention de la production de déchets



Le diagnostic PEMD



Le diagnostic PEMD

Diagnostic Produits-Equipements-Matériaux-Déchets (PEMD)

Objectifs?

- Augmenter les taux de réemploi et de valorisation
- Améliorer la traçabilité des déchets de chantier

Qui ?

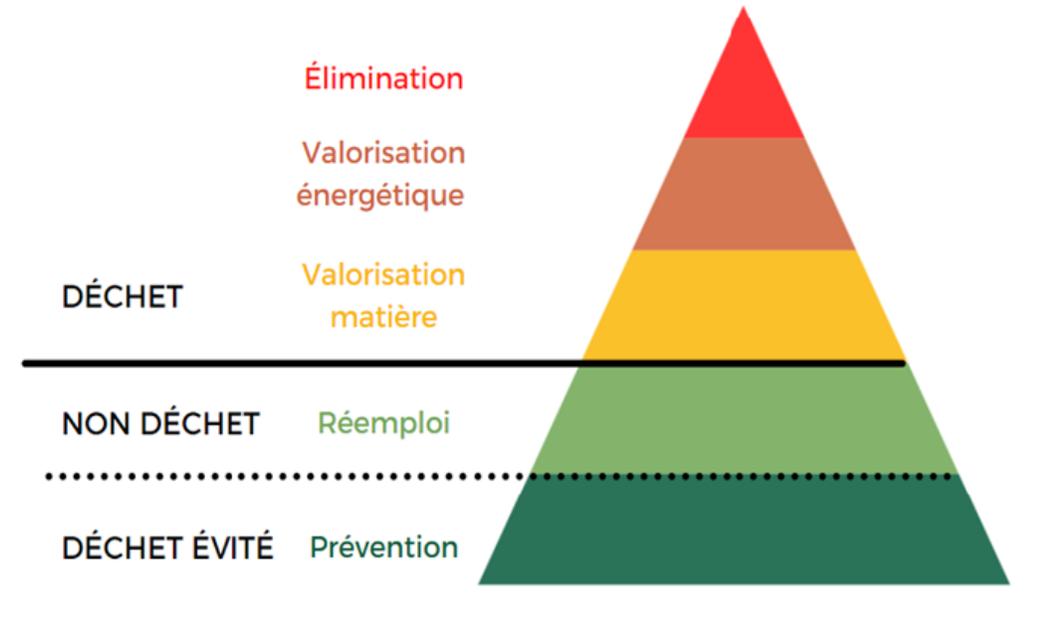
Le Maître d'ouvrage

Pour quels chantiers ?

Démolition & réhabilitation significative d'un bâtiment > 1 000 m² ou de stockage de substances dangereuses

Le diagnostic PEMD

- Fournir les informations relatives aux produits, matériaux et déchets en vue,
 - ✓ en priorité, de leur **réemploi** ou,
 - ✓ à défaut, de leur **valorisation**: filières de recyclage recommandées
- **En cas d'impossibilité** de réemploi ou de valorisation:
 - ✓ précision des modalités d'**élimination** des déchets ;
- **Renforcement des obligations de traçabilité** : des orientations visant à assurer la traçabilité de ces produits, matériaux, équipements et déchets



Le diagnostic PEMD

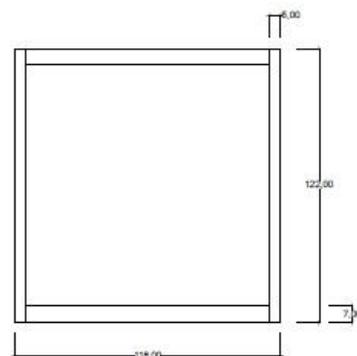
DESIGNATION	DESCRIPTIF
Composant	Tuile plate petit moule avec tenons d'accrochage
Matériaux	Terre cuite
Etat	Bon état. Observé partiellement depuis l'intérieur du bâtiment
Homogénéité	Pas de variation de modèle, colori homogène. Présence ponctuelle de tuiles de remplacement. Tuiles de rive au droit des baies du niveau 2
Quantité brute	1300 m3, soit environs 78000 unités
Géométrie	16 x 24 cm. Epaisseur : 9 mm
Densité	2100 kg/m3
Mode d'assemblage	Posé à joint croisé sur litonnage par recouvrement d'environ 2/3
Accessibilité	Sous-face de toiture partiellement couverte de plaques de plâtre
Date de pose	A partir de 1975
Exposition	Extérieur
Localisation	Toit (niveau 2, niveau 3 et combles)
Préconisations de dépose	Dépose manuelle suivant méthodologie de couvreur. Nécessite des moyens spécifiques et des équipements de protection collectives et individuelles pour la dépose.
Préconisations de conditionnement	A conditionner à la verticale en quinconce dans des caisse-palette pour faciliter le transport et optimiser le stockage et le transport éventuel
Suggestion de réemploi / réutilisation	Couverture (même usage suivant état) Parement intérieur Maçonnerie
Point d'attention	
Sources	

FENÊTRE DE TOIT EN BOIS



DESIGNATION	DESCRIPTIF
Composant	Fenêtre de toit en bois avec deux vitres
Matériaux	Bois, verre simple, quincaillerie acier chromé, store, tôle d'aluminium ou acier galvanisé
Etat	Dégradé
Homogénéité	Identique sur tout l'étage
Quantité brute	5 unités
Géométrie	Voir le dessin de relevé
Densité	s. o.
Mode d'assemblage	Patés scellées dans la maçonnerie de la baie
Accessibilité	Accessible depuis l'extérieur et l'intérieur au niveau du RDC
Date de pose	A partir de 1975
Exposition	Extérieur
Localisation	Niveau 3 et 4 (toiture)
Préconisations de dépose	Dépose manuelle
Préconisations de conditionnement	Prévoir un démontèlement suivant l'emploi visé
Suggestion de réemploi / réutilisation	Utilisation des châssis en bois uniquement suivant l'état, pour la fabrication de revêtement intérieur ou mobilier
Point d'attention	NOTA : le rapport de diagnostic amiante révèle la présence d'amiante dans les mastics de certaines fenêtres. (Cf. rapport de diagnostic amiante)
Sources	

FENÊTRE DE TOIT EN BOIS



Géométral



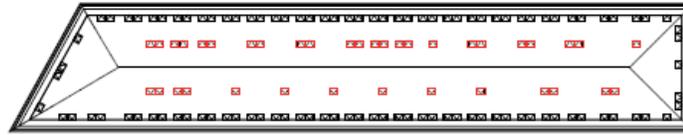
Vue d'un élément déposé



Vues rapprochées d'un élément déposé

FENÊTRE DE TOIT EN BOIS

Toiture



Niv. 4



Niv. 3



Niv. 2



Niv. 1



Niv. entresol



Niv. 0



Le réemploi

Nouvelles étapes dans le processus de conception et de construction d'un Bâtiment

=> une **montée en compétence** des acteurs de la construction sur l'ensemble de la chaîne

Pour les constructeurs : **dépose ou démolition soignée** / préparation des matériaux / fabrication de produit de réemploi / conditionnement et colisage / stockage et logistique

Pour les concepteurs : **diagnostic ressources** / concevoir à partir de l'existant / développement de solution technique / adaptation des marchés

Le réemploi

- Une opportunité pour les entreprises du bâtiment !
- Valorise le savoir faire de chaque métier et la main d'œuvre
 - ✓ Dépose soignée
 - ✓ Mise en œuvre de matériaux réemployés
- Création de nouveaux métiers: dépose soignée, mise en état, stockage, logistique

Questions

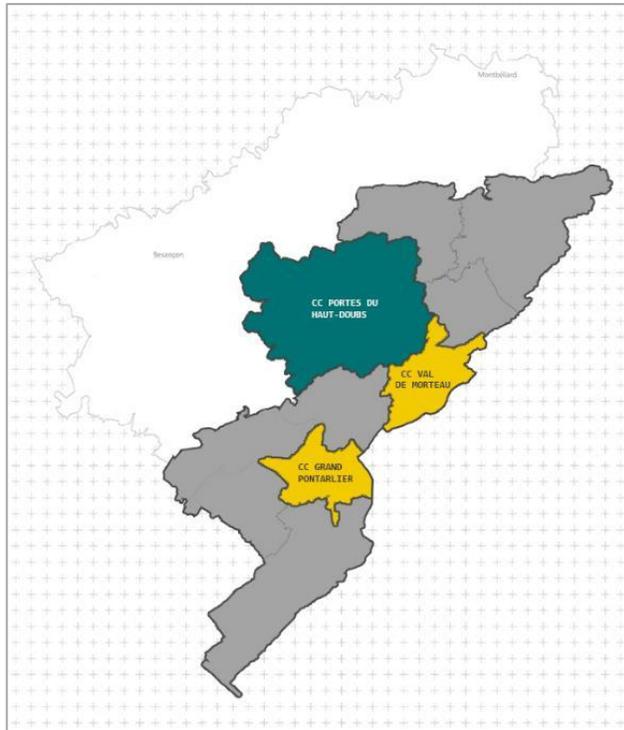




 **Programme Synergies**
 **Inter-Entreprises**

 Haut-Doubs

DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE



PÉRIODE 2019-2024

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

CC des Portes du Haut-Doubs
CC du Val de Morteau
CC du Grand Pontarlier

ÉQUIPE PROJET

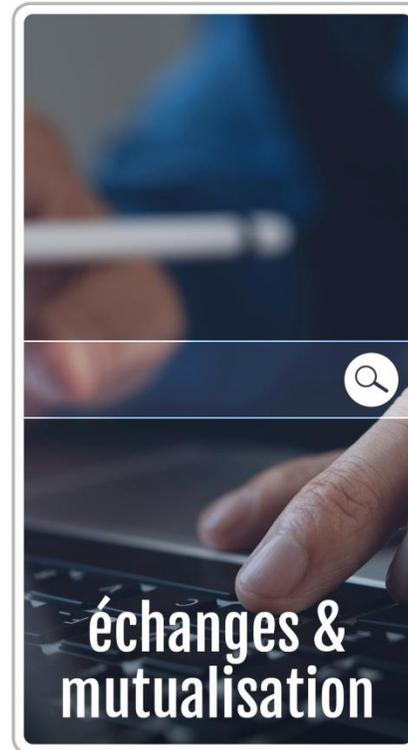
Préval Haut-Doubs (syndicat mixte)
Communautés de Communes
Chambres consulaires

L'action EIT 2021-2022 :



BOURSES AUX MATÉRIAUX

[CCPHD édition 2021](#)
[CCPHD édition 2022](#)
[CCVM édition 2022](#)



PLATEFORME INTERACTIVE

Accélérer les échanges simple et autonomes. Faciliter et multiplier les projets de mutualisation



ÉNERGIES LOCALES DE ZONE

Miser sur les infrastructures collectives pour accélérer la transition énergétique des activités économiques



PÔLE INNOVATION ÉCO-CIRCULAIRE

Favoriser le développement d'activités participant à l'économie circulaire dans un projet d'infrastructure territoriale

un nouveau cadre

des opportunités collectives



**vers une transition écologique / économique
collective et de proximité**

Questions



Pour aller plus loin

Site OPTIGEDE (centre de ressources économie circulaire et déchets)

<https://www.optigede.ademe.fr/dechets-batiment-outils-entreprises>

Site DEMOCLES

<https://democles.org/trouvez-les-bonnes-filières-de-valorisation/>

CMA

<https://www.artisanat-bfc.fr/galerie/ccc0c0356bfb6db72091ad55efdc752a.pdf>

FFB

<https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>

<https://www.ffbatiment.fr/revues-guides/guides/mieux-gerer-les-dechets-de-chantier-de-batiment>



Pour aller plus loin



Supports de présentation et enregistrement de la journée prochainement disponible sur le site du Pôle énergie:

www.pole-energie-bfc.fr

Les prochains évènements

Série de quatre évènements en partenariat avec la CMA

- ✓ 27/09 - RE2020 – Quel bilan 8 mois après la mise en application
- ✓ 11/10 - Mes déchets de chantier – comment les gérer ? Que deviennent-ils ?
- ✓ 16/11 - Mes déchets de chantier – comment les gérer ? Que deviennent-ils ?
- ✓ 09/12 - Qualité d'air intérieur et les métiers du bâtiment

Les Replays des Web'RDV

www.pole-energie-franche-comte.fr/rendez-vous/replays-des-web-rdv.htm

MES DÉCHETS DE CHANTIER COMMENT LES GERER? QUE DEVIENNENT-ILS?

Merci de votre attention !